

Club régional Midi-Pyrénées Plans de Paysage

Réunion technique n°1 – 10 juillet 2015 - Labastide-Murat (Lot)

Cette première rencontre vise à aider les nouveaux lauréats de « l'appel à projet plan de paysage » 2015 des expériences des lauréats 2013 et des avancées méthodologiques issues des deux premières années d'expériences.

Concernant l'appel à projet, au-delà de l'aide aux territoires pour la réalisation de leurs études, il s'agit pour le Ministère de constituer un vivier d'expériences permettant par un retour méthodologique de définir les modalités d'une méthodologie globale pour la réalisation de plans de paysage, hors appels à projet.

L'ambition de cette rencontre est aussi de constituer un « club » à l'échelle régionale qui pourrait aussi regrouper des candidats non retenus mais se lançant dans la démarche de plan de paysage.

Rappels méthodologiques

La première présentation, faite par la DREAL, vise à faire un rappel sur l'organisation de l'appel à projet, sur les outils développés à cette occasion ainsi que sur les avancées méthodologiques récentes. Parmi les outils mis à disposition, un rappel est fait sur le site Alfresco, à disposition des lauréats, une lettre d'information, de diffusion ouverte (les DDT peuvent les recevoir) et les rencontres régulières (séminaires et groupes de travail thématiques).

Sur le plan méthodologique, il est fait rappel de la note de mai 2015 qui précise clairement les différentes phases du plan de paysage et notamment toute l'importance de la phase médiane que constitue la définition des « objectifs de qualité paysagère », constituant l'élément clé de la démarche. Intégrer cette notion va devenir une constante, notamment au travers des évolutions législatives (loi ALUR) qui intègre cette notion dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

La présentation est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Retour d'expérience du PNR des Causses du Quercy

Le PNR des Causses du Quercy fait part de son expérience au travers du plan de paysage de la CC de Labastide-Murat. Un échange s'instaure entre les participants.

Le coût d'un PP

Le plan de paysage a eu un coût de 25 000 euros, ce qui semble faible par rapport aux ambitions d'origine. Le BE retenu n'a pas donné entière satisfaction (DAT Conseil), du fait d'un travail qualifié de « hors sol », n'impliquant pas les acteurs du territoire dans sa réflexion. Une doctorante a assuré pendant 18 mois le suivi du plan de paysage et notamment la partie « animation et concertation ».

Les objectifs de qualité paysagère

Lors de l'AAP 2013, il n'était pas envisagé d'intégrer des OQP. Cette phase apparaît intéressante, permettant une spatialisation des ambitions paysagères.

La dernière phase (plan d'actions), est en cours de finalisation par un travail partenarial entre le PNR et le CAUE. Les actions alimenteront la politique du Parc en matière de paysage.

La question se pose aussi de réduire la phase diagnostic pour se concentrer rapidement sur les enjeux et les OQP, le diagnostic n'apportant pas forcément de nouveautés majeures sur des territoires déjà analysés à l'occasion d'autres démarches.

La concertation

Concernant l'importance de la concertation, il serait peut-être intéressant que ce soit le mandataire qui réalise cette phase et que le paysagiste soit plus en retrait (proposition PNR). La concertation / animation est difficile à mener, l'expression étant difficile. Le PNR a établi des propositions qui ont fait l'objet de cette concertation mais rien n'est venu des acteurs interpellés, malgré la liberté d'expression.

Il y a nécessité d'avoir un animateur identifié pour mener à bien le processus du PP.

Le PNR a proposé que la concertation soit organisée prioritairement en direction des élus, de tous les élus du territoire considéré, ceux-ci étant représentatifs de la population. Ils seraient plus facilement mobilisables et seraient de fait impliqués au-delà des élus délégués au PP.

Le plan d'actions

Le plan d'actions repose sur 4 thèmes principaux :

- Agriculture
- Aménagement
- Patrimoine
- Sensibilisation

Il n'est pas prévu dans le PP d'avoir d'évaluation des actions. Il faut déjà que les actions soient validées puis mises en œuvre. La discussion porte ensuite sur le « chiffrage » des actions. Cela apparaît peu pertinent lors de l'élaboration d'ensemble du plan d'actions, sauf si cela permet un phasage dans le temps.

Avancement des territoires lauréats 2015

Lomagne gersoise

La trame du cahier des charges a été complétée depuis l'AAP. Un budget de 60 000 euros est envisagé, intégrant le financement Etat et un financement LEADER.

Des questions se posent encore sur la concertation.

Parmi les objectifs du PP, des actions doivent servir le futur PLUi et le développement touristique.

La consultation est prévue pour septembre prochain, dans l'attente des retours de la DREAL et de la DDT.

Véziaux d'Aure

Le cahier des charges n'a pas encore évolué depuis l'AAP. Il sera modifié en fonction des échanges de la journée. L'expérience de l'Agenda 21 permettra de reproduire certains fonctionnements éprouvés comme le COPIL. Le paysagiste conseil de la DDT sera consulté sur le contenu du CCTP.

Suites

Une prochaine réunion de ce « club » est envisagée pour la fin de l'année 2015, dans les locaux de la DDT du Gers à Auch. Le thème de la rencontre sera défini collectivement à la rentrée.

Participants

Véziaux d'Aure	Julie PITCHELU (CC des Véziaux d'Aure)
	Pascale LASSERRE (DDT des Hautes-Pyrénées)
	Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées), excusé
	Jean-Yves PESEUX (DREAL MP)
Lomagne gersoise	Esther LEVINE (CC de la Lomagne gersoise)
	Nicolas DARCANGE (CC de la Lomagne gersoise)
	Christophe SABOT (DDT du Gers)
	Isabelle JARDIN (DREAL)
Labastide-Murat	Jérémie CHOKROUN (PNR Causses du Quercy)
	Alain HATTERLEY (DDT du Lot)
	Géralde NIVEL (maire de Nadillac), excusée
	Jean-Pascal SALEMBEHERE (DREAL), excusé
Grand albigeois	Denis RAYSSEGUIER (Grand Albigeois), excusé
	Pascal ANDREY (DDT du Tarn), excusé
	Corine KRON-RAMIREZ (DREAL)
Animateur	Alain GUGLIELMETTI (DREAL)

Pièces jointes

Présentation DREAL